



Rapport d'Activité 2020

**Union Régionale
des Masseurs-Kinésithérapeutes
Libéraux de Bretagne**

13E Bd Solférino 35000 Rennes - Tél.: 02 99 84 15 16

Sommaire

L'Edito du Président	3
-----------------------------	---

L'URPS MKLB	4
--------------------	---

La Profession de Masseur-Kinésithérapeute

Présentation de l'URPS MKLB

Les Missions

Le Budget 2020

L'activité

Nos projets URPS

Gestion de la Crise Sanitaire Covid-19

Notre URPS mise à l'honneur

Représentation dans les Instances	21
--	----

Instances Régionales de la Démocratie Sanitaire

Instances Territoriales de la Démocratie Sanitaire

Les Organisations Territoriales

Autres Instances et Groupes de Travail

L'Interprofessionnalité	25
--------------------------------	----

L'Inter-URPS

L'Association GECO Lib'

L'Edito du Président

Qui aurait pu prévoir ou imaginer les crises sanitaire et économique que nous allions traverser en 2020.

Notre capacité d'adaptabilité a été mise à rude épreuve tant les éléments étaient contre nous (pénurie des équipements de protection et d'hygiène, sous-capacité de lits de réanimation, défaut de plan sanitaire adapté à ce type d'évènement ...).



Durant toute cette période chaotique, l'URPS MKLB a mis tout en œuvre pour informer, soutenir et accompagner au mieux les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux dans leur pratique quotidienne.

Aujourd'hui, les Kinésithérapeutes peuvent s'appuyer sur des protocoles de prises en charge éprouvés (gestes barrières, port du masque, désinfection systématique des surfaces...) assurant leur sécurité et surtout celle de leurs patients.

Durant cette période d'urgence absolue qui a favorisé la mise en place de nouvelles prérogatives (utilisation du télésoin, autorisation de pratiquer les prélèvements nasopharyngés ou encore d'effectuer des tests antigéniques...) , il a été aisé de se rendre compte de l'importance de la place qu'occupent aujourd'hui les Kinésithérapeutes au sein des équipes de soins primaires et plus largement dans le paysage sanitaire.

D'ailleurs, notre projet de Plateforme de Garde Régionale s'inscrit parfaitement dans ce schéma et montre, plus que jamais, la maturité, la responsabilité et l'engagement de notre profession .

Alors souhaitons que nos tutelles nous soutiennent dans la mise en place de telles organisations qui permettent, « in fine », de faciliter l'accès aux soins tout en diminuant l'impact économique.

Olivier DARTOIS , Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by several smaller, more intricate strokes.

L'URPS MKLB

La Profession de Masseur-Kinésithérapeute

En 2020, il a été recensé environ **3 885** Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux (MKL) dans la région Bretagne.

Avec 114 Masseurs-Kinésithérapeutes libéraux pour 100 000 habitants, la démographie professionnelle en Bretagne est légèrement supérieure à la moyenne nationale (106 Masseurs-Kinésithérapeutes pour 100 000 habitants).

Le département breton ayant la plus forte densité de Masseurs-Kinésithérapeutes est le Finistère (29) avec 123 Masseurs-Kinésithérapeutes pour 100 000 habitants.

A contrario, celui ayant la plus faible densité de Masseurs-kinésithérapeutes est le département des Côtes d'Amor (22) avec une dotation de 90 professionnels pour 100 000 habitants.

Présentation de l'URPS MKLB

Le siège social de l'URPS MKLB se situe à « **la Maison des URPS** » au 13 E Boulevard Solférino à Rennes.

La Maison des URPS est constituée sous la forme d'une SEP (Société en participation) avec le partenariat financier des URPS Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes et Pharmaciens libéraux de Bretagne. Une chargée de gestion à temps plein en assure l'administration.

La maison regroupe les URPS de différentes professions : Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Pédiatres-Podologues, Orthophonistes, Sages-Femmes, Orthoptistes et Biologistes.

L'URPS MKLB est composée de 15 élus MKL répartis dans tous les Territoires de Démocratie en Santé (TDS) ainsi que d'une chargée de mission salariée à temps plein.



Les Membres du Bureau

Olivier DARTOIS, Président (TDS 5)
Tristan MARECHAL, Vice-Président (TDS 4)
Matthieu SAINT CAST, Secrétaire (TDS 7)
Agnès AUBERT, Secrétaire adjoint (TDS 7)
Elena LE COLLEN, Trésorier (TDS 5)
Sterenn HOUEL, Trésorier adjoint (TDS 1-2)

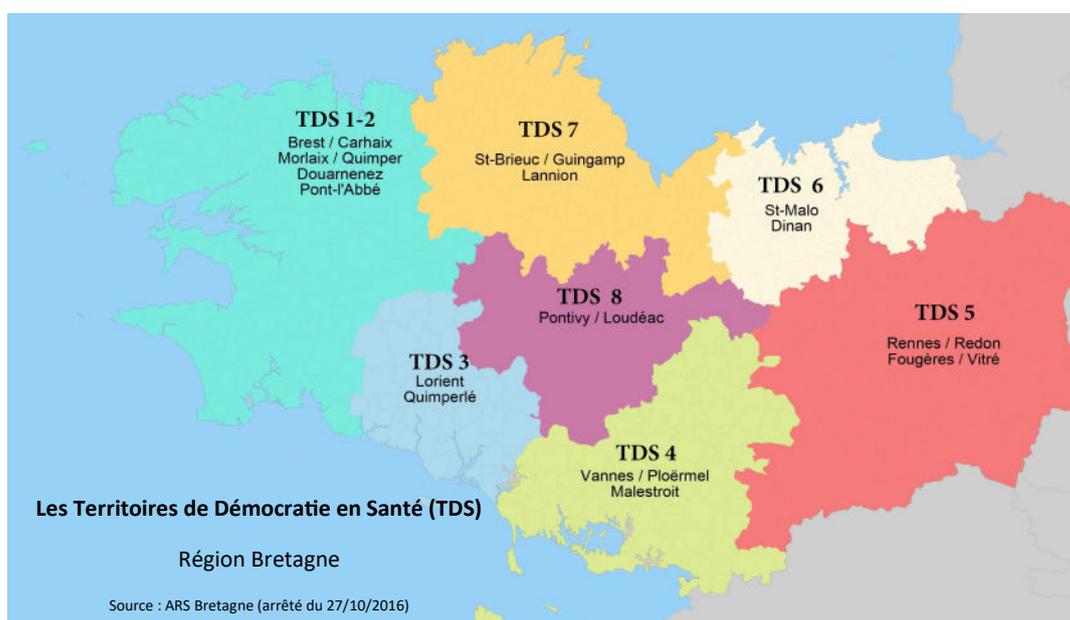
Chargée de mission:

Virginie MORIN

Les Membres de l'Assemblée:

Agnès BOURGINE (TDS 2) à partir du 24/06/2020
Elisabeth BOUCHER (TDS 3)
Serge COLOMBEL (TDS 5)
Adeline KERVAREC (TDS 1-2)
Yves LABBE (TDS 5)
Rozenn LAURENT (TDS 7)
Yann LE HOUEROU (TDS 1-2)
Stéphane MASSON (TDS 7) jusqu'au 23/06/2020
Marie PERSON (TDS 5)
Magalie TURBAN-GROGNEUF (TDS 6)

MKL missionnés par l'URPS (TDS 8) : Catherine FOCHEZ et Mickael MEUROU



Les Missions

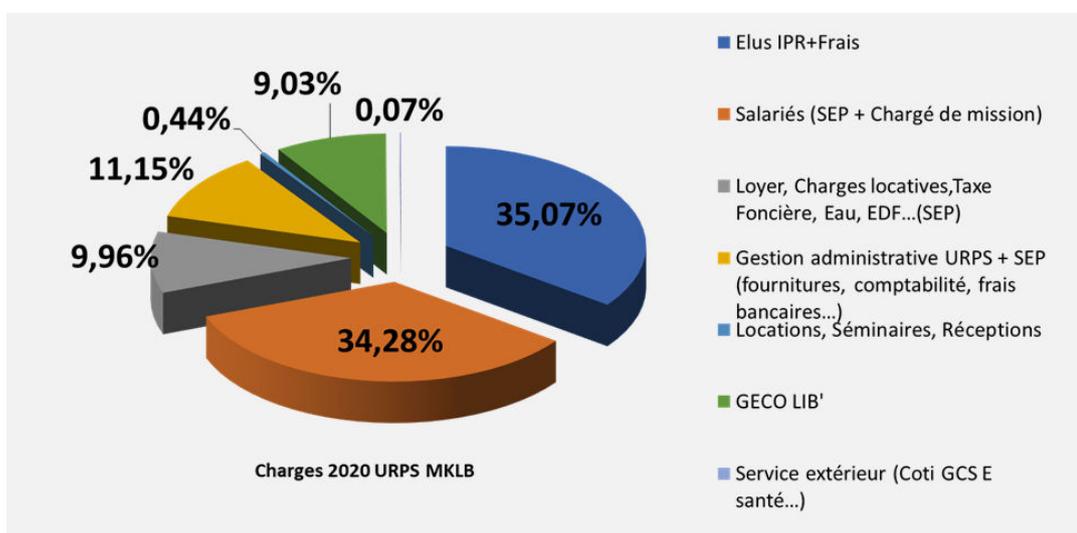
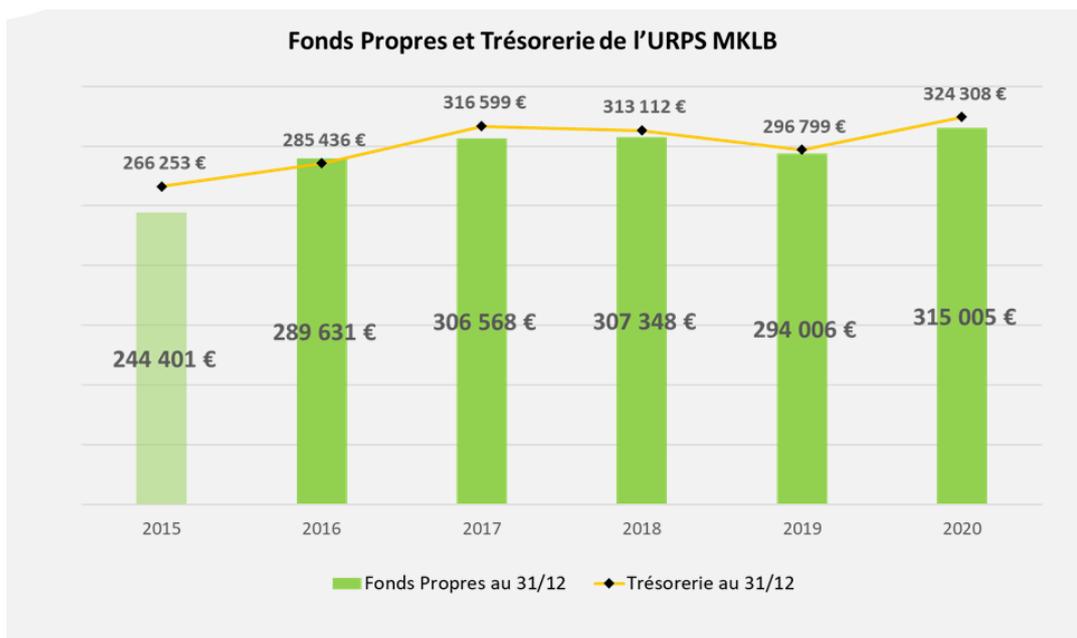
Les URPS contribuent à l'organisation de l'offre de santé régionale et participent notamment :

1. A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé.
2. A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).
3. A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice.
4. A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique.
5. A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins.
6. Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés.
7. A la mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).

Le Budget 2020

En 2020, l'URPS MKLB a perçu **une dotation de 168 915 €**. Celle-ci est inférieure à celle de l'année 2019 en raison d'une participation financière de 11 820 euros pour les élections URPS d'Avril 2021. Elle correspond aux cotisations obligatoires CURPS (Cotisation Union Régionale des Professionnels de Santé) prélevées chaque année par l'URSSAF sur les revenus des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne (0,1% des revenus) .

Recettes	Dotation	168 915 €
	Divers	2 711 €
		170 786 €
Charges		149 460 €
Résultat		21 326 €



L'activité

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a perturbé l'activité de l'association.

Au cours de l'année 2020, l'URPS MKLB a participé à 259 réunions (-5% par rapport à 2019).

2 Assemblées Générales Ordinaires et 5 réunions de bureau ont été organisées.

L'URPS s'est également investie dans les projets de l'Inter-URPS et de l'Association GECO Lib' (facilitations pour accompagner les professionnels de santé, participation aux instances...).

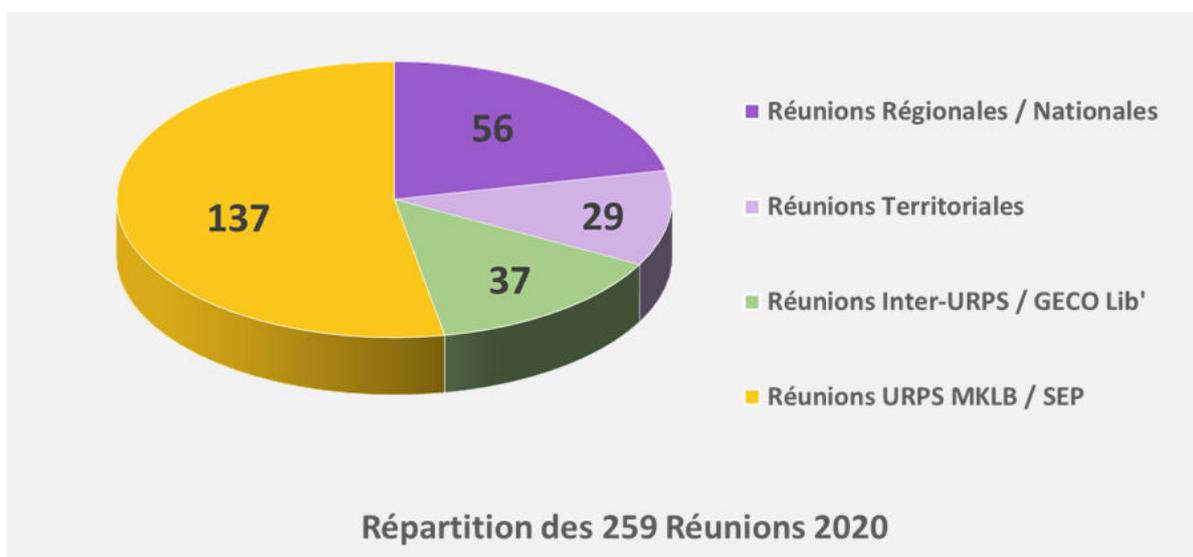
Le poste de chargée de mission permet d'assurer la gestion administrative, la conception et le suivi des projets de l'URPS MKLB en partenariat avec les élus de l'URPS. Depuis le premier confinement, le télétravail a été privilégié.

En fin d'année 2020, l'URPS a préparé le remplacement de Virginie MORIN devant partir en congé maternité au mois de février 2021. Un recrutement a été lancé fin novembre afin d'entamer des entretiens début janvier 2021.



(*) Chargée de Mission salariée

(**) Indemnité de Perte de Revenu



Nos projets URPS

La Commission Communication

La Commission Communication mise en place au sein de l'URPS est constituée de 4 élus. Elle se réunit régulièrement pour travailler sur les newsletters à destination des mandants.

• Les Newsletters

Deux newsletters ont été rédigées par l'URPS MKLB (Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne) en 2020 : elles ont été envoyées par courrier à l'ensemble des MKLB et sont également téléchargeables sur le site internet de l'URPS.

Newsletter n°8 (Janvier 2020)

Actualités

- ◆ Examen de santé complet et gratuit pour les Professionnels de Santé
- ◆ Comment éviter les conflits avec les Caisses de Sécurité Sociale (CPAM, MGEN, MSA...)
- ◆ Participez à un programme de promotion de la vaccination contre la grippe 2020-2021
- ◆ Les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) se déploient en Bretagne

Exercice conventionnel et professionnel

- ◆ Dépassements d'Honoraires et actes Non Remboursables
- ◆ Obligation d'affichage des tarifs
- ◆ Retour sur les soirées « Bronchiolite et BPCO : recommandations et prises en charge »

Communiqué de Presse sur la Bronchiolite aigue du nourrisson et la Kinésithérapie Respiratoire



Newsletter n°9 (Septembre 2020)

Actualités

- ◆ Retour sur la mobilisation de l'URPS pendant la crise sanitaire
- ◆ Encourageons la Vaccination contre la grippe 2020-2021
- Le Moi(s) sans Tabac 2020

Rapport d'activité 2019 de l'URPS MKLB

Exercice conventionnel et professionnel

- ◆ La Messagerie Sécurisée de santé (MSS) Application MOBYLY by Globule
- ◆ L'acte de Télésoin en Kinésithérapie
- ◆ GECCO Lib' : une association au service des Professionnels de Santé Libéraux

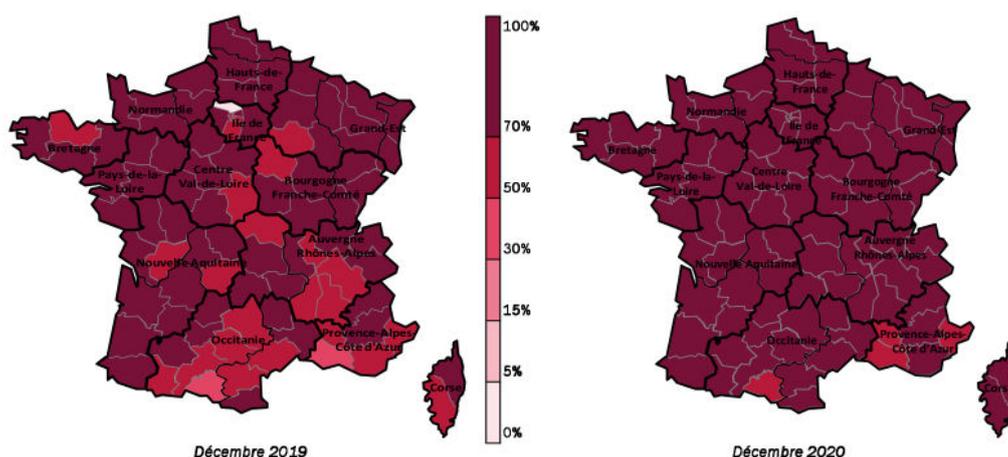
Précisions sur la Prescription de soins en Kinésithérapie



- **La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)**

Depuis début juillet 2018, le Masseur-Kinésithérapeute a l'obligation de posséder une messagerie sécurisée de santé (MSS). Son utilisation permet de sécuriser les échanges de données de santé et d'améliorer l'exercice coordonné entre Professionnels de Santé.

L'URPS MKLB encourage et propose à chaque Masseur-Kinésithérapeute Libéraux Bretons de créer facilement et gratuitement une messagerie sécurisée de santé depuis son site internet.



Taux d'équipement en Messageries Sécurisées de Santé (MS Santé) des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux
Source Agence Numérique en Santé (ANS)

Un courrier des URPS Bretonnes, à l'attention de Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN, a été rédigé le 20 décembre 2020.

Dans celui-ci, toutes les URPS Bretonnes signataires ont indiqué leur formelle opposition à une réduction de leurs dotations (Cotisations URPS) ce qui aurait pour conséquence de fragiliser financièrement les URPS et ainsi, limiter leurs actions, notamment dans leurs missions de santé publique.

Par la même occasion, les URPS ont fait le vœu d'une revalorisation du taux annuel de contribution, lequel s'élève actuellement à 0,1%, afin de donner aux petites URPS la possibilité de représenter décemment leur profession.

Rennes, le Mardi 1 Décembre 2020



Maison des URPS
13 E Bd Solférino 35000 Rennes
accueil@maisondesurpsbretagne.org
02 99 84 15 15

Mr le Ministre Olivier VERAN
Ministère des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Dauguesne
75700 PARIS

Objet : Cotisations URPS (CURPS)

Monsieur le Ministre,

Les Présidentes et Présidents des Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens et Sages-Femmes) de la région Bretagne ont pris connaissance de votre courrier en date du 5 Octobre 2020.

Dans ce courrier, vous insistez sur la place prépondérante et incontournable qu'occupent aujourd'hui les Unions Régionales de Professionnels de Santé Libéraux (URPS) dans la promotion de la qualité des soins, la prévention ou encore l'organisation de l'offre de soins mise d'ailleurs en évidence depuis le début de la crise sanitaire.

Pour assurer la représentation de l'ensemble des Professionnels de Santé Libéraux (PSL), nous nous appuyons sur nos élus et nos collaborateurs salariés. Les moyens financiers, issus des cotisations de nos concitoyens et de nos confrères au travers de la CURPS, sont donc essentiels à la réalisation de nos missions. Le niveau de financement (de 0,1 à 0,5% des revenus selon les PSL), déjà insuffisant pour certaines URPS, nous oblige parfois à prioriser des actions au détriment d'autres projets. De ce fait, il n'est donc pas possible pour nous d'envisager une quelconque réduction de ces cotisations.

Nous avons parfaitement conscience, pour le bon fonctionnement démocratique de notre système de santé, que soit assuré aux organisations syndicales nationales un financement mais il ne doit pas être préjudiciable à celui des URPS.

Par la présente, nous souhaitons donc vous indiquer notre formelle opposition à une réduction de nos dotations qui aurait pour conséquence de fragiliser financièrement nos URPS et de ne plus pouvoir assurer nos missions régionales de Santé Publique.

Nous vous demandons par la même occasion d'étudier la possibilité de relever le plus petit taux annuel de contribution (actuellement de 0,1%) à 0,2 voire 0,3% pour donner aux petites URPS la possibilité de représenter décemment leur profession.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



URPS des Biologistes
Dr Julien GOUINEAUD
Président



URPS des Chirurgiens-Dentistes
Dr Dominique LE BRIZALUY
Président



URPS des Infirmiers
M^{me} Patricia THORVAL
Présidente



URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes
M^{me} Olivier GARTOIS
Président



URPS des Médecins
Dr Nicolas MATHIAS
Président



URPS des Orthophonistes
M^{me} Noémie FAURE
Présidente



URPS des Orthoptistes
M^{me} Karine BROUSTIER-BEGNEC
Présidente



URPS des Pédiatres-Podologues
M^{me} Fabien STAGLIAMO
Président



URPS des Pharmaciens
Dr Luc MOUJON
Président



URPS des Sages-Femmes
M^{me} Diane POUZOULET
Présidente

- **Le site internet**

Le site internet a été actualisé en 2020 pour permettre aux mandants et aux partenaires de retrouver toute l'actualité de l'URPS MKLB :

www.urps-mk-bretagne.org

Sur ce site, différentes rubriques sont accessibles :

- Accueil
- Présentation
- Actualités
- Les actions
- Installation exercice
- Partenaires
- Boite à outils

L'URPS MKLB a mis en place une carte interactive durant la crise sanitaire afin de permettre aux patients de trouver plus facilement un



- **Communication (mails et réseaux sociaux)**

L'URPS MKLB communique également auprès de ses mandants par mail et sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter), dès que nécessaire.

En 2020, plusieurs informations ont été envoyées :

- Mise en place de la carte interactive pour trouver un kiné afin d'effectuer des soins urgents ;
- Informations concernant la crise sanitaire liée à la COVID-19 ;
- Relais de questionnaires de mémoire d'étudiants en 4ème année de Masso-kinésithérapie ;
- Informations sur la campagne GECOVAX soutenue par les URPS Bretonnes et GECO Lib' ;
- Communiqués de presse ;
- Informations liées à la profession.

Masseur-Kinésithérapeute pour effectuer des soins prioritaires. Elle a été actualisée fréquemment durant la pandémie.

De même, l'URPS MKLB et les autres URPS Bretonnes sont à l'initiative de la mise en place d'une carte interactive. Elle permet de localiser les centres de vaccination contre la COVID-19 au niveau de la région Bretagne. Elle est réactualisée régulièrement par les chargés de mission des URPS.

Dans la rubrique boîte à outils, une mise à jour du mémo portant sur la prescription de Soins de Masso-Kinésithérapie a été effectuée en 2020. Elle comporte également d'autres documents dont :

- Un mémo sur la prescription de Soins de Masso-Kinésithérapie
- Un document d'information sur les organismes professionnels des MKL
- Un BDK (Bilan respiratoire pédiatrique)
- Un guide sur les aides pour les professionnels de santé libéraux de Bretagne
- Un guide sur « l'essentiel de la CPTS »
- La lettre d'intention article 51 relative au projet de plateforme régionale de gardes respiratoires.

La Commission Exercice

En 2020, les membres de la Commission Exercice ont travaillé sur la mise à jour du document apportant des précisions sur la Prescription de Soins de Kinésithérapie.

Ce document a été élaboré pour mettre en évidence les problématiques les plus fréquemment rencontrées au niveau des libellés de prescriptions de soins de Masso-Kinésithérapie : l'objectif étant d'éviter tout contentieux entre les Kinésithérapeutes Libéraux et les Caisses de Sécurité Sociale.

L'URPS Médecins Libéraux de Bretagne a soutenu cette initiative en diffusant le document à l'ensemble des Médecins Libéraux Bretons. Ce document est également accessible en téléchargement sur le site internet de l'URPS MKLB (*Boîte à outils*).



Précisions sur la Prescription de soins de Kinésithérapie



Ce document a été élaboré pour mettre en évidence les problématiques les plus fréquemment rencontrées au niveau des libellés de prescription de soins de Masso-Kinésithérapie. L'objectif est de permettre à l'événit d'éviter toute contestation des Caisses de Sécurité Sociale concernant les prises en charge de soins de Kinésithérapie.

<p>Ce qui est obligatoire pour une prise en charge des soins par l'Assurance Maladie <small>en plus des données élémentaires : Date, identité du Patient, n° Adeli / RPPS et signature du Prescripteur...</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'indication médicale, l'organe cible, la localisation... • Utiliser une ordonnance bizonne pour les « Affections Longues Durées » (ALD). • Préciser, s'il y a lieu, « Accident de Travail » (AT) ou « Maladie Professionnelle » (MP).
<p style="text-align: center;">Ne pas oublier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D'utiliser une prescription émise par pathologie. • D'indiquer, dans le cadre de la déambulation du patient âgé et en dehors d'une pathologie spécifique, « Rééducation de deux membres inférieurs, de la posture et de l'équilibre ou des transferts » pour permettre le travail de la verticalisation, des transferts, de la mobilisation, de l'équilibre et de la marche. • De préciser « A Domicile » si nécessaire. • De vous assurer que les ordonnances soient bien lisibles, sans rature ni rajout manuscrit pour éviter toute contestation des Caisses de Sécurité Sociale.
<p>Ce qui ne doit pas figurer sur l'ordonnance <small>car en concerne pas les actes de Masso-Kinésithérapie</small></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une durée de validité de la prescription « x mois », « x an(s) » ou encore « Jusqu' à guérison ». • La notion « A renouveler » (AR). • L'initiale « Quantité suffisante pour... » (QSPL).

 **Le saviez-vous ?**

- **Lieu de prise en charge :**
A défaut d'indication du prescripteur, le Kinésithérapeute est habilité à déterminer, à l'aide de son Bilan Diagnostique Kinésithérapique (BDK), le lieu le plus adapté pour la prise en charge de son patient (NGAP Titre XIV Chapitre I Section 2 7-b version 29 août 2020)
- **Suppression de l'obligation de Quantifier et de Qualifier les prescriptions (Rappel) :**
Depuis le 4 mars 2000, les prescripteurs de Kinésithérapie n'ont plus l'obligation d'être Quantitatifs et/ou Qualitatifs (Arrêté du 22 février 2000 modifiant l'article 4 de l'arrêté du 6 janvier 1962).

URPS des Masso-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne
11,7 rue de la République - 35000 RENNES - Tél. 02 99 60 15 66
www.urps-mkb-bretagne.net

Septembre 2020

La Commission Respiratoire

L'URPS MKLB a initié en 2017 un projet de mise en place d'une Plateforme Régionale de Gardes Respiratoires. Ce projet vise à soutenir, développer, organiser une « garde territoriale » des masso-kinésithérapeutes libéraux bretons afin de proposer une réponse adaptée aux besoins de soins non programmés de kinésithérapie respiratoire, les week-ends et jours fériés, tout au long de l'année.

La Plateforme est à destination des professionnels de Santé, des établissements de santé et des patients ayant besoin de soins d'urgence, les week-ends et les jours fériés.

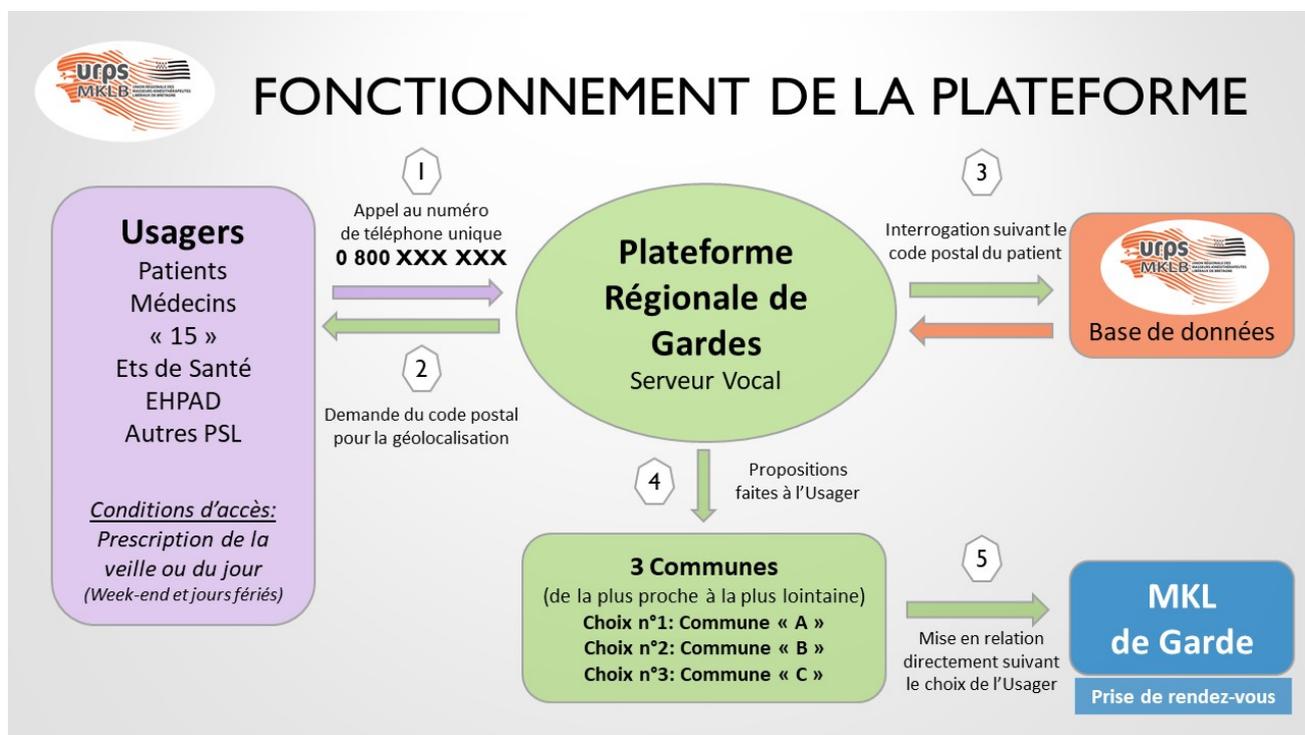
L'objectif est de favoriser le développement de nouveaux systèmes de garde dans les secteurs non

pourvus et renforcer la permanence des soins en ville. Le dispositif se concentre sur la prise en charge des patients nécessitant des soins de kinésithérapie respiratoire, notamment pour des pathologies aiguës ou décompensées, en premier lieu la bronchiolite aiguë de stade 1 et 2, mais également les exacerbations de BPCO, les infections respiratoires avec encombrement, la prise en charge post chirurgie thoracique, les personnes en situation de handicap, etc.



L'organisation de cette « garde territoriale » s'appuie sur un serveur vocal automatique, joignable via un numéro de téléphone unique et gratuit, indiquant les communes des masseurs kinésithérapeutes de garde les plus proches du domicile du patient requérant.

Le patient pourra ensuite être mis en relation avec le professionnel de son choix et convenir avec lui, suite à un premier échange téléphonique, d'un rendez-vous au cabinet ou à domicile, si l'état du patient le nécessite. (Retrouvez la lettre d'intention sur notre site internet www.urps-mk-bretagne.org)



Actions menées en 2020 :

- Finalisation de la rédaction du projet de plateforme avec l'aide du **Cabinet Acsantis** afin qu'il corresponde à l'esprit de l'article 51.
- Dépôt de la lettre d'intention transmise à l'équipe nationale d'appui du dispositif article 51 en début d'année 2020.
- Présentation du projet réalisée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au Comité Technique National en juillet 2020
- Retour sur le projet prévu début d'année 2021 pour savoir si le projet est retenu au niveau national



INTERVENTION DE L'URPS MKLB à L'IFMK DE BREST

En 2020, Olivier DARTOIS et Yann LE HOUEROU sont intervenus auprès de deux promotions d'étudiants de 4^{ème} année (K4) de l'IFMK de BREST pour présenter le rôle, les missions et les projets développés par l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne (URPS MKLB).

L'une des présentations a eu lieu en présentiel (janvier 2020), une seconde a eu lieu en visioconférence (novembre 2020).

Yann LE HOUEROU et Rozenn LAURENT ont également participé au forum organisé par l'IFMK de Brest, l'occasion, pour les étudiants, d'élaborer des projets professionnels.



CONGRES NATIONAL URPS MKL

Le Congrès National URPS MKL, organisé par l'URPS Nouvelle-Aquitaine et prévu initialement au mois de juin 2020 à Bordeaux, a été annulé du fait de la pandémie.

Cet événement annuel est l'occasion d'échanger et de partager sur les différents projets portés par chaque URPS.

SALON REEDUCA 2020

L'événement annuel du Salon Rééduca d'Octobre 2020 à Paris (Porte de Versailles) n'aura pas fait figure d'exception.

Du fait de la crise sanitaire, l'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne n'a malheureusement pas pu se rendre à l'événement du fait de son annulation.

Ce moment privilégié permet aux différentes URPS MKL de venir à la rencontre de leurs mandants. C'est aussi l'occasion de retrouver des élus URPS pour échanger sur les projets et mutualiser les expériences dans l'intérêt de notre profession.

Annulé Covid-19

Annulé Covid-19

Gestion de la crise sanitaire COVID-19

Plusieurs actions ont été mises en place durant la crise sanitaire.

• Appel à la mobilisation des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux

Un appel à la mobilisation des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne a été lancé par l'URPS MKLB.

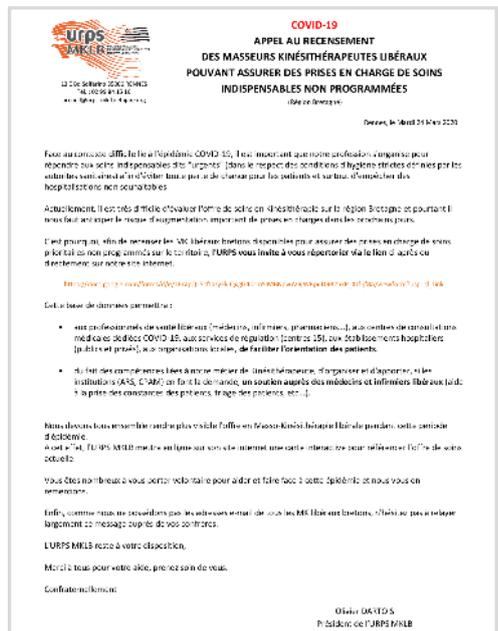
L'objectif était de mobiliser, dans la mesure du possible, un maximum de professionnels de santé du territoire Breton afin qu'ils continuent d'assurer leurs missions de santé publique en accord avec les directives évolutives du Ministère de la Solidarité et de la Santé.

• Mise en place d'une carte interactive



Une carte interactive a été conçue afin de permettre à tous les patients de trouver un Masseur-Kinésithérapeute en urgence. La carte facilite l'accès aux soins et permet de rendre plus visible l'offre de soins en région Bretagne.

L'URPS MKLB a lancé un appel au recensement des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux Bretons pouvant assurer des prises en charge de soins indispensables non programmées.

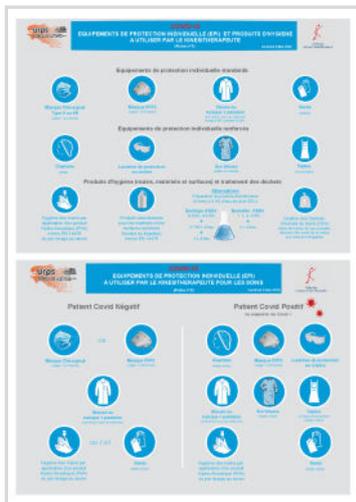


L'URPS a diffusé un communiqué de presse pour informer publiquement de la mise en place de la carte interactive permettant d'assurer les soins indispensables, dits aussi « urgents » ou « prioritaires ».



• **Communications sur la reprise d'activité en cabinet**

En Avril 2020, une communication a été relayée sur la reprise d'activité en cabinet de Kinésithérapie.



Des supports d'affichage ont été créés afin de sensibiliser les patients aux gestes barrières.

• **Mise en place d'une base de données EPI**

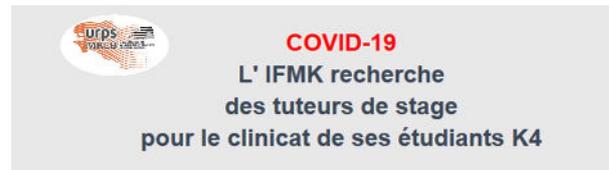
L'URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne et le Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de Bretagne (CROMKB) ont lancé un appel régional à la mobilisation auprès des fabricants et distributeurs disposant d'équipements de protection individuelle (EPI).

L'objectif était de faciliter l'approvisionnement en EPI et en matériels d'hygiène des Kinésithérapeutes Libéraux.

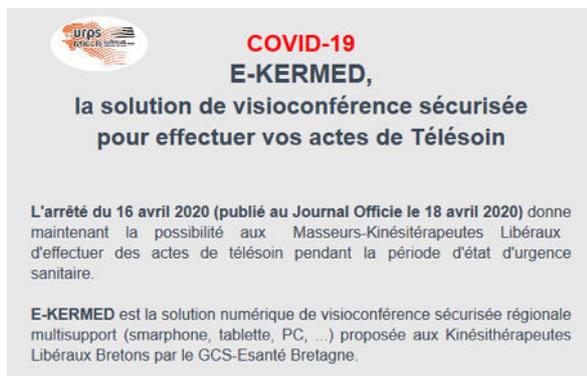


- **Soutien aux étudiants de l'IFMK de Rennes**

Du fait des difficultés rencontrées par les étudiants pour effectuer leur stage de Clinicat, l'URPS MKLB s'est mobilisée pour soutenir l'IFMK de Rennes dans la mise en place d'une organisation alternative permettant aux étudiants d'assurer le suivi de patients à distance.



- **E-Kermed : une solution de visioconférence sécurisée**



Suite à l'arrêté du 16 avril 2020, publié au Journal Officiel le 18 avril 2020, les Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux ont eu la possibilité d'effectuer des actes de Télésoin pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

E-Kermed est la solution numérique de visioconférence sécurisée régionale, proposée par le GCS-E-santé Bretagne.

L'URPS MKLB a communiqué auprès des Kinésithérapeutes pour promouvoir cet outil.

- **Distribution d'environ 150 000 masques FFP2**

En juillet 2020, une distribution d'environ 150 000 masques FFP2 a été organisée auprès des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux Bretons.

59 points de distribution ont été mis en place par l'URPS pour assurer leur distribution.

L'URPS tient à remercier l'ARS Bretagne et ses Délégations Départementales pour nous avoir attribué cette dotation de masques FFP2.

Remerciements aux quatre Caisses Primaires de l'Assurance Maladie de la région Bretagne qui sont venues renforcer la communication en diffusant l'information à nos confrères.

Remerciements aux Conseils Départementaux et au Conseil Régional de l'Ordre de Masseurs-Kinésithérapeutes pour avoir participé à la distribution et à la communication.

Enfin, un grand merci aux Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux des points de distribution qui n'ont pas hésité à prendre sur leur temps afin de nous permettre de distribuer ces équipements de protection individuelle.



Côtes d'Armor (22)	Finistère (29)	Ille et Vilaine (35)	Morbihan (56)
AUBERT Agnès	BIDET José	BRICK AIDA Sophie	ADRIAN Franck
BARON Julie	BOURGINE Agnès	COLOMBEL Serge	BELLAMY maud
BONNEL Luc	COGEN Allan	DAMAY Christophe	BOUCHER Elisabeth
BREZELLEC Karine (CDO 22)	CORNEC Yannick	DARTOIS Olivier	GUYOMARD Laurence
DORE Manuel	DROGUET Yannick	DUBOIS Benjamin	LE GAL Maxime
ENTEM Arnaud	HOUEL Sterenn	DUFAIX Lucile	MARECHAL Tristan
FOUCHEZ Catherine	KERVAREC Adeline	FERRACCI Julien	MEUROU Mickael
GUILLET Florence	KIENER Damien	GUIBERT Julien	MOULIN Paul-E.
LAURENT Rozenn	LE BIHAN Arnaud	HALBOUT Brévaël	POITOU Nicolas
LE CAROFF Gaidig	LE GALL Sophie	LABBE Yves	SAFFRAY Gwenaëlle
PAVEC Mélanie	LE HOUEROU Yann	MASSERON Corinne	TAVENEAU Frédéric
REGNIER David	ROUMIER Christophe	MASSIOT William	ZELLER Camille
ROBERT Gilles	SAINTILAN Eric	MOUCHON Philippe	
ROBIN Jacky	SALMON F-X	POMMEREUL Samuel	
TURBAN Magalie	VIOLAIN Philippe	TESSIER Michel (CDO 35)	
VAN DER BORGHT G.		TIMONNIER Yves	

- **Soutien des Kinés concernant les gardes d'enfants de soignants**

L'URPS a manifesté son soutien auprès des Kinésithérapeutes ayant des difficultés pour faire garder leurs enfants. A cet effet, un courrier a été adressé par l'URPS MKLB au rectorat d'Académie de Rennes pour l'alerter sur cette problématique.

- **Soutien des Kinés concernant les refus d'accès en ESMS (EHPAD...)**

Le soutien de l'URPS s'est aussi porté sur le refus d'accès aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). L'Agence Régionale de Santé de Bretagne a été alertée à plusieurs reprises par rapport à cette difficulté. Un courrier a également été transmis aux ESMS afin de leur rappeler l'importance d'assurer la continuité des soins pour leurs résidents.

• Mobilisation des Professionnels de Santé Libéraux Bretons

A l'initiative des institutions, associations d'usagers et des professionnels de santé, un communiqué de presse, à destination des patients, a été rédigé. Il rappelle que, malgré la période de crise sanitaire traversée, il est important que les patients continuent à consulter leurs Professionnels de Santé Libéraux et surtout de ne pas différer ou interrompre leurs soins au risque de mettre leur santé en danger.

Les professionnels de santé Libéraux Bretons rappellent qu'ils restent mobilisés et disponibles pour prendre en charge les patients pour tout problème de santé.



• Formations des MK au geste de prélèvement nasopharyngé

Depuis le 4 décembre 2020, tout Masseur-Kinésithérapeute est habilité à effectuer des tests antigéniques, à la condition de suivre une formation à cet égard.

De ce fait, l'URPS MKLB a proposé aux Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne de se former gratuitement au geste de prélèvement nasopharyngé.



Formation au Geste de prélèvement Naso-pharyngé

Chères Consœurs, chers Confrères,

L'URPS MKLB vous propose de vous former gratuitement au geste de prélèvement naso-pharyngé.

Pour rappel, depuis le 04 décembre 2020 ([décret](#)), les Kinésithérapeutes sont habilités à effectuer les tests antigéniques. Vous recevrez donc une information sur la réalisation de ces tests devant être effectués dans le respect de [la doctrine régionale](#).

Cette formation s'organise en deux parties :



Des formations théoriques collectives ont été organisées en visioconférence par le CPIAS et l'ARS Bretagne pour les professionnels de santé bretons volontaires.

Il était également possible de participer à des formations théoriques individuelles interactives, proposées par SIMANGO.

Pour pouvoir pratiquer ce geste, une formation pratique supplémentaire devait être suivie auprès d'un professionnel de santé habilité (Biologistes, Infirmier Diplômé d'Etat, Médecin, etc).

Notre URPS mise à l'honneur

INVITATION A UNE SOIREE POUR LES SOIGNANTS PAR O. VERAN

Le 13 juillet 2020, l'URPS a été mise à l'honneur lors d'une invitation à une soirée pour les soignants par le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VERAN. Elle s'est tenue au Grand Palais, à Paris. Olivier DARTOIS a représenté l'URPS MKLB lors de cet événement.



INVITATION A LA CEREMONIE DU 14 JUILLET 2020

Le lendemain, Olivier DARTOIS était convié à la cérémonie du 14 Juillet, Place de la Concorde, à Paris. Là encore, il représentait l'URPS MKLB pour la célébration de la fête nationale de la République française.



Place de la Concorde, Paris



Deux élus de l'URPS MKLB récompensés

Par Décret du 31 Décembre 2020, Serge COLOMBEL et Olivier DARTOIS (élus de l'URPS MKLB), ont été élevés au grade de :

« **Chevalier de l'Ordre National du Mérite** »

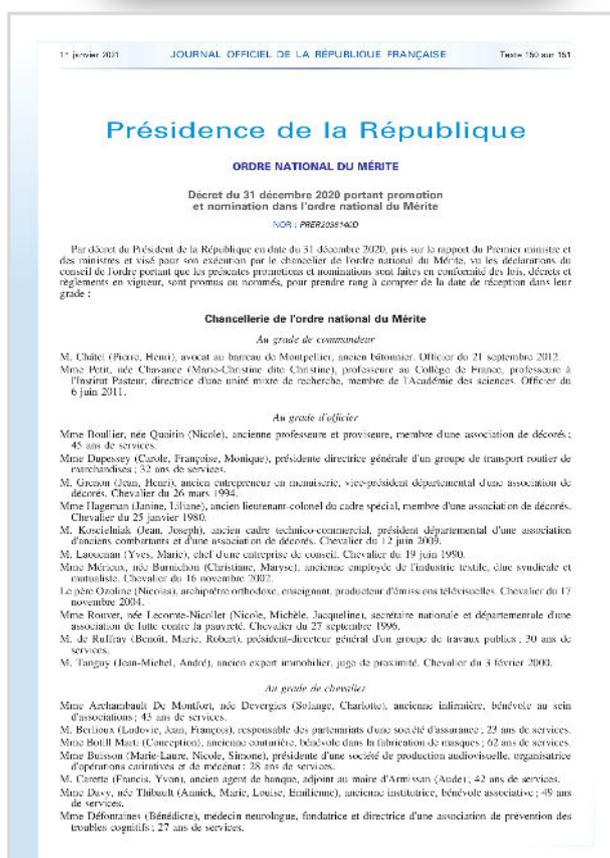
Ces nominations viennent récompenser le travail effectué par notre URPS pendant cette crise sanitaire.

Au niveau national, onze kinés ont été récompensés.

Ces récompenses ont également valeur de reconnaissance nationale pour notre profession de Masseur-Kinésithérapeute.



Serge COLOMBEL



Olivier DARTOIS

Représentation dans les Instances

Les élus URPS participent à la représentation des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux dans les différentes instances régionales et territoriales.

Instances régionales de la Démocratie Sanitaire

CRSA

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) Bretagne est un lieu d'expression des acteurs de santé et des usagers.

Elle constitue une voie privilégiée pour recueillir les aspirations et les besoins en matière de santé, favoriser l'appropriation collective des enjeux de santé par les acteurs et participer ainsi à l'élaboration et la mise en place du Projet Régional de Santé.

COMMISSION PERMANENTE

Cette commission exerce l'ensemble des attributions dévolues à la CRSA, et coordonne les quatre commissions spécialisées listées ci-dessous.

L'URPS MKLB ne siège pas dans cette commission.

CSOS

La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) est une instance de réflexion éthique et d'évaluation de la politique régionale d'organisation des soins. Elle prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire.

CSP

La Commission Spécialisée Prévention prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention. Elle peut également formuler des propositions sur la politique régionale en matière de prévention.

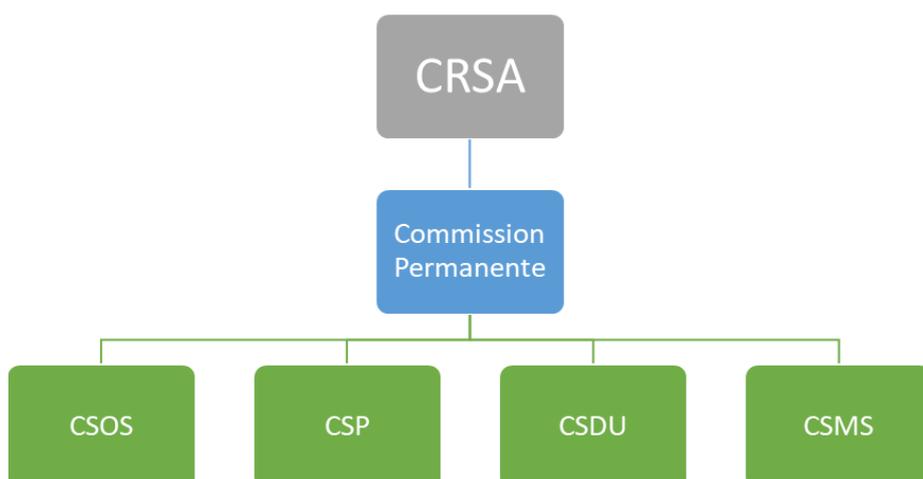
CSDU

La Commission Spécialisée Droits des Usagers est chargée d'élaborer avec les autres commissions, un rapport pour évaluer les conditions dans lesquelles les droits des usagers sont respectés.

L'URPS MKLB ne siège pas dans cette commission.

CSMS

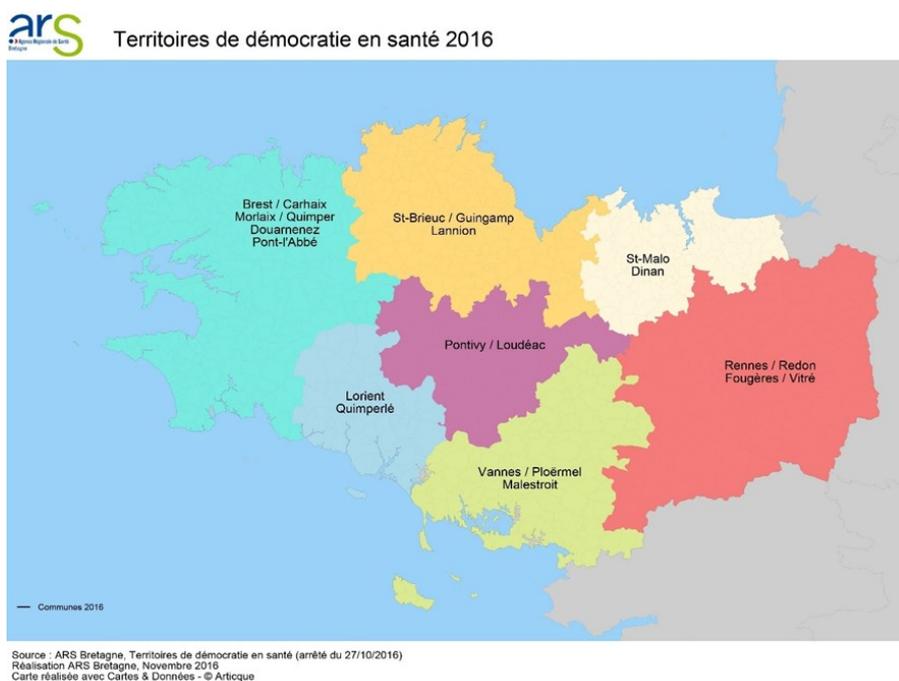
La Commission Spécialisée du Médico-Social donne un avis sur le projet de schéma de l'organisation médico-sociale et sur l'élaboration et l'actualisation du Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).



Instances territoriales de la Démocratie Sanitaire

CTS

Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), au nombre de sept, s'inscrivent dans une volonté de développement de la démocratie en santé. Ils constituent une véritable instance de débats, de concertations et de réflexions partagées au service des acteurs du système de santé et des usagers en proximité à partir d'une identification des spécificités des 7 territoires de santé.



Les Organisations Territoriales

PTA

Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) apportent un soutien aux professionnels de santé qui sont confrontés à des prises en charge de patients dites « complexes ». Leur travail se fait en collaboration avec le secteur social et médico-social.

Référencement des PTA opérationnelles ou en cours de constitution :

- PTA Appui Santé Nord Finistère
- PTA Appui Santé du Pays de Fougères
- PTA Cap Santé Trégor
- PTA Appui aux professionnels de santé (Vannes-Muzillac)
- PTA de Quimper
- PTA de Lorient—Quimperlé
- PTA de Guingamp
- PTA de Saint-Brieuc
- PTA de Saint-Malo—Dinan
- PTA du Pays de Rennes
- PTA du Pays de Brocéliande

Autres Instances et Groupes de travail

CARPEC

La Cellule d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC) suit l'avancée des projets d'exercice coordonné des acteurs de terrain et donne son avis en cas de demande de financement.

CRONDPS

Le Comité Régional de l'Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé rassemble les données harmonisées nécessaires aux analyses régionales relatives de la démographie des professionnels de santé, à leur implantation sur les territoires, à leurs modes d'exercice (pluriprofessionnel ou non) et à l'accès aux soins.



CRCPTS

La Commission Régionale CPTS valide les différentes étapes permettant la constitution de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en région Bretagne.



GTR PRSE

L'URPS MKLB a été associée à la rédaction et au comité de pilotage du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Initié en 2017, ce plan se déroule jusqu'en 2021.

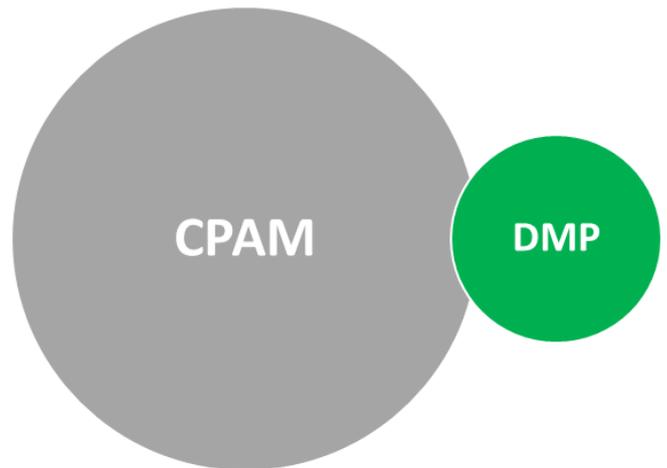
IRCRA

L'Instance Régionale de Concertation du Règlement Arbitral étudie la demande d'adhésion au règlement arbitral des maisons de santé mono-sites ou multi-sites.

DMP

Face aux défis que représentent notamment le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques, le Dossier Médical Partagé (DMP) est un outil qui permettra d'améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins pour tous.

Véritable carnet de santé informatisé et sécurisé, il contiendra les informations que les professionnels de santé auront jugé utiles à partager (compte-rendu d'hospitalisation, volet médical de synthèse produit par le médecin traitant, compte-rendu de consultation chez un spécialiste...).



CRSMSP

Le Comité Régional de Sélection des Maisons de Santé Pluridisciplinaires réunit les institutions publiques, ainsi que les représentants des professionnels de santé libéraux. Les aides financières qui résultent de ce comité de sélection sont conditionnées à la validation du projet de santé par l'ARS, elles ne concernent que la partie immobilière des projets.

L'Interprofessionnalité

L'Inter-URPS

La crise sanitaire liée au SARS-CoV-2 a mis en exergue l'importance de l'interprofessionnalité et de l'exercice coordonné.

Le COPIL Inter-URPS

Le comité de pilotage inter-URPS, plus connu sous l'acronyme « COPIL Inter-URPS », réunit, tous les premiers mardi du mois, les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins, Orthophonistes, Orthoptistes, Pédiatres-Podologues, Pharmaciens et Sages-Femmes de façon à mener des réflexions communes et des projets innovants.

Le Président et la chargée de mission de l'URPS MKLB participent à chaque COPIL inter URPS.



Le COPIL élargi Inter-URPS

Un COPIL élargi est organisé chaque année par les URPS bretonnes. Tous les élus membres des URPS ainsi que les chargés de mission sont invités à y participer.

Cette année, le COPIL inter URPS élargi ne s'est malheureusement pas tenu à cause de la COVID-19.

La journée Inter-URPS

Une journée Inter-URPS devait également avoir lieu en 2020 mais, là encore, la situation sanitaire ne l'a pas permis.

Annulé Covid-19

Annulé Covid-19

Les projets et événements de l'Inter-URPS

PAF (Personne Agée Fragile)

Cette expérimentation, soutenue financièrement par l'ARS de la région Bretagne et dont l'objectif est de favoriser le repérage précoce de la fragilité chez les personnes âgées de plus de 70 ans, au domicile, a pris fin en décembre 2020.

Ce projet visait à rassembler les professionnels de santé de proximité afin de prévenir au plus tôt les risques de fragilités et anticiper leurs conséquences, facteurs de dépendance chez les personnes âgées.

Le « Kit Fragilité »

Ce projet s'installe dans la continuité du projet « PAF ». Sur demande de l'ARS, l'Inter-URPS, les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) du Pays de Rennes et de Brocéliande et la Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA) des Vallons-de-Vilaine ont travaillé sur l'élaboration d'un « Kit Fragilités ».

La Mesure 5 du Pacte de refondation des urgences

Afin de répondre à la Mesure 5 du Pacte de refondation des urgences du 9 Septembre 2019, « *Généraliser des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les urgences* », l'ARS de Bretagne a publié un appel à projets afin d'inciter les filières gériatriques de la région Bretagne à se saisir de cette problématique.

Certaines que les professionnels de santé libéraux ont un rôle à jouer, celle du Pays de

Des outils ont été mis à leur disposition afin de mieux repérer les situations de fragilité.

Déployée auprès de quatre équipes de soins (Plougonven, Posambaie, Mauron/Brocéliance et Kervignac), l'heure est désormais à l'évaluation.



En cours de finalisation, il se compose de modules de formation à destination des aides à domicile. Un guide de sensibilisation au repérage de la fragilité sera également proposé aux professionnels de santé libéraux.

Enfin, des flyers seront réalisés afin de faire la promotion de ce kit auprès de l'ensemble des acteurs de la santé concernés

Brest a souhaité que les URPS s'impliquent et investissent également le sujet.

C'est ainsi que le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission par l'URPS Médecins de Bretagne, au titre de l'Inter-URPS, est prévu dès le début de l'année 2021. Son poste sera financé par les fonds perçus dans le cadre de cet appel à projets.

Commission santé des soignants

Créée en 2019 par le Copil Inter-URPS, cette commission, dédiée à la santé des soignants Bretons, consiste à promouvoir le développement d'un Réseau régional du risque psychosocial des professionnels de santé bretons.

Après la signature d'une « **Convention de partenariat Santé des soignants** » avec l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, l'Ordre des Infirmiers, l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, l'Ordre des Médecins, l'Ordre des Pédicures-Podologues, l'Ordre des Pharmaciens, l'Ordre des Sages-Femmes, l'Ordre des Vétérinaires, l'ARS, l'Assurance Maladie et les URPS Bretonnes, permettant à tous les Professionnels de Santé Libéraux de bénéficier de bilans de santé dans les centres d'examen de santé de la région Bretagne.

Les Ordres ont été rencontrés en septembre 2020 afin de poursuivre la dynamique ainsi initiée au bénéfice des professionnels de santé Bretons en souffrance.

Un livret relatif à la prévoyance, rédigé par l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne, a été soumis à tous les partenaires, qui ont été invités à faire part des spécificités de la profession qu'ils représentent.

En 2020, une journée était prévue mais elle a été annulée en raison de la COVID-19.



Epuisement professionnel des soignants

Le syndrome d'épuisement professionnel peut toucher les Masseurs-Kinésithérapeutes. De nombreux confrères sont épuisés pour diverses raisons : surmenage professionnel, problèmes personnels...

L'URPS MKLB soutient les associations SPS (Soins aux Professionnels en Santé) et AAPMS (Association d'Aide Professionnelle aux Médecins et Soignants) qui permettent d'aider et d'orienter les Masseurs-Kinésithérapeutes en difficulté pour trouver une réponse adaptée à leur situation.

Ces plateformes gratuites, préservant l'anonymat, sont à disposition (24h/24 et 7j/7) de l'ensemble des professionnels de santé libéraux.



Formation PACTE de soins primaires

L'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) met en œuvre un programme de formation et d'appui destiné aux coordonnateurs d'équipes de soins primaires, en partenariat avec la Haute Autorité de Santé (HAS), la Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé (FFMPS), l'ARS, les URPS et l'Association GECCO LIB.

Ce programme vise à :

- soutenir l'émergence de la fonction d'animation-management des équipes de soins primaires, en appui aux leaders professionnels,
- favoriser les pratiques pluriprofessionnelles et l'amélioration du service rendu aux patients et à la population desservie,
- contribuer à la pérennisation des équipes de soins primaires.

L'URPS MKLB soutient l'organisation de cette formation.

Déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

En 2020, l'URPS MKLB a participé également à la définition de la politique régionale de déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et d'accompagnement des professionnels de santé libéraux.

Enfin, l'URPS MKLB siège au sein de la Commission Régionale des CPTS pour traiter les demandes d'aides méthodologiques et financières ainsi que sur les projets aboutis de CPTS.

Cette année, trois CPTS ont été officiellement validées par la Commission Régionale CPTS.



Activité 2020 de GECO Lib

En 2020, 3 Conseils d'Administration, 4 réunions de bureau et 1 Assemblée Générale ont été organisés au niveau de GECO Lib'.

Durant cette pandémie, les facilitateurs GECO Lib' ont poursuivi leurs missions d'accompagnement des professionnels de santé souhaitant formaliser un projet de CPTS sur leur territoire.

36 équipes ont été accompagnées dans leur projet d'exercice coordonné :

- 6 équipes de soins primaires ;
- 2 projets thématiques ;
- 2 équipes de Soins Spécialisés ;
- 10 Maisons de Santé Pluridisciplinaires ;
- 16 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé.

75 facilitations ont été menées par les facilitateurs GECO Lib'.

Malgré un nombre d'accompagnement légèrement inférieur par rapport à l'année précédente, l'association, forte de son expérience acquise, est désormais en capacité de proposer aux équipes de futures CPTS de recruter par son intermédiaire des coordinateurs.

Ces derniers seront mis à disposition le temps de la rédaction du projet de santé.

Pour 2020, 2 coordinateurs ont été mis à disposition des équipes.

L'équipe de l'URPS MKLB participe à la démocratie interne, aux facilitations et aux différents événements organisés par GECO LIB.

Rencontres Annuelles de GECO Lib

Pour l'année 2020, les rencontres annuelles GECO LIB ont été annulées pour cause de pandémie.

Annulé Covid-19

Le CLUB CPTS

Créé par GECO Lib' le 15 octobre 2019, le Club CPTS se définit, pour les porteurs de projets de CPTS bretons, comme un lieu dédié au partage d'expérience concernant leurs problématiques et leur vision des CPTS. Le partage, l'ouverture, l'écoute, l'interconnaissance et la convivialité sont les valeurs qui définissent le Club.



Le Club CPTS a pour vocation d'accompagner les projets de CPTS et les CPTS en activité.

En 2020, 3 clubs CPTS ont été organisés

GECOVAX

La promotion de la vaccination est l'une des initiatives pluriprofessionnelles des libéraux bretons.

Depuis plusieurs années, les URPS de la région Bretagne ont investi la thématique de la vaccination et créé des outils notamment pour promouvoir l'exemplarité des soignants.

En 2020, les URPS Chirurgiens-dentistes, Infirmiers, Masseurs-kinésithérapeutes, Médecins, Pharmaciens, Orthophonistes, Pédiatres-podologues, GECO Lib et d'autres partenaires ont souhaité poursuivre et impulser de nouvelles dynamiques et plus particulièrement augmenter le taux de couverture vaccinale de la population bretonne (patients & professionnels de santé) contre la grippe et la COVID-19.



L'URPS MKLB participe et soutient activement ce projet de santé publique.

Les objectifs du projet GECOVAX :

- Acquérir une culture commune sur la vaccination ;
- Augmenter le taux de couverture vaccinale des professionnels de santé libéraux et des populations fragiles en Bretagne.

En 2020, une campagne de sensibilisation à la vaccination grippe a été menée auprès des professionnels de santé libéraux avec la mise à disposition du KIT GECOVAX.

Celui-ci contenait différents documents d'information :

- Un flyer idées reçues sur la vaccination
- Une affiche « permanence de vaccination pour les cabinets »
- Un badge « je me vaccine, je vous protège »
- Le guide de la vaccination

En 2020, près de 1000 professionnels de santé libéraux bretons ont commandé le kit GECOVAX, dont environ 90 kinésithérapeutes bretons.

Rédaction et mise en page :
Virginie MORIN, Justine GARNERIN et Olivier DARTOIS

Comité de lecture :
Elus de l'URPS MKLB



Réalisation : URPS MKLB

Mai 2021